

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ



LA CONCEPTION

LA NATURE... PAISIBLE.

AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation  
mineure aux règlements  
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 13 mars 2023, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

**La demande de dérogation mineure (# 2023-00011) porte sur la propriété du 3420, Chemin des Aulnes, identifiée au Cadastre du Québec par les numéros de lots rénovés 4 851 552 et 4 464 507.**

**Elle vise à autoriser la construction d'un garage détaché sur un terrain dont le pourcentage d'espaces naturels projeté est de 51%, alors que le pourcentage d'espaces naturels requis dans la zone HA-2 est de 60%, tel que précisé à l'Annexe A du Règlement de zonage numéro 14-2006.**

**La demande vise également à permettre que ce garage ait une hauteur de 5.8 mètres, alors que la résidence a une hauteur de 4.8 m et que l'article 9.2, paragraphe e), sous paragraphe 3), du Règlement de zonage numéro 14-2006 stipule que la hauteur d'un garage détaché ne doit pas être supérieure à celle de la résidence.**

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à [direction@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:direction@municipalite.laconception.qc.ca)

Donné à La Conception le 21 février 2023



Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.municipalite.laconception.qc.ca](http://www.municipalite.laconception.qc.ca), le 21 février 2023

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 21 février 2023



Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière